



Bâtiments et terrains

Conclusion d'accords sur la performance énergétique dans le cadre des locations

Catégorie A

Prévu pour: 01-01-2026

Lors de la conclusion ou de la modification d'un bail de bureaux, l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment fait partie des négociations.

Dans la politique si des changements sont opérés dans les locations, il sera tenu compte de la mobilité (proximité des transports en commun) ainsi que de la performance énergétique du bâtiment

Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Catégorie A

L'organisation dispose d'au moins une borne de recharge pour 20 places de stationnement

Catégorie B

Mis en œuvre le: 01-06-2025

L'organisation dispose d'au moins une borne de recharge pour 10 places de stationnement

ite de Ciney: 27 bornes pour 150 places

Site de Spy : 3 bornes pour 10 places

Site de Chastres: 2 bornes pour 10 places

Site de Frenoi: 1 borne pour 10 places

Recharge intelligente (smart charging)

Catégorie C

Mis en œuvre le: 01-06-2025

Au moins 50 % des bornes de recharge de l'organisation permettent une recharge intelligente.

Les bornes sont équipées d'un système de gestion de la puissance disponible

Production d'électricité durable

Catégorie A

Mis en œuvre le: 31-12-2024

Au moins 5 % de la consommation d'électricité est couverte par de l'électricité renouvelable produite par l'organisation (investissement ou leasing)

Ronveaux produit via des panneaux photovoltaïques 17,84% de son électricité

Logistique & transport

Ne plus laisser tourner le moteur des camions à l'arrêt

Catégorie A

Mis en œuvre le: 01-03-2026

L'organisation se concerte avec les chauffeurs pour qu'ils coupent le moteur à l'arrêt

Sensibilisation à l'éco conduite

Matériel

Électrification des outils

Catégorie A

Mis en œuvre le: 01-01-2020

L'organisation utilise des outils électriques plutôt que thermiques

L'essentiel de l'outillage est électroportatif

Utilisation de voitures particulières zéro émission

Catégorie A

Prévu pour: 01-04-2026

Au moins 10 % de la flotte de voitures particulières déployées par l'organisation est zéro émission

La Car Policy ne prévoit plus la possibilité de prendre des véhicule hybride, elle est 100/100 électrique. Les voiture seront donc 100/100 électrique pour tous le parc d'ici au plus tard 2030.

Utilisation du matériel / Scope 3

Recycler (ou faire recycler) le matériel résiduel

Catégorie A

Mis en œuvre le: 01-05-2025

L'organisation fournit de manière structurelle un matériel secondaire qui peut servir de matière première, sans transformation significative (par l'acquéreur).

Utilisation et fourniture de recyclé comme granulat dans les bétons